CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Primeur)

EP2 - Mise en valeur et vente des fruits et légumes

Session 2025

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Primeur, veuillez visiter :
capprimeur.fr/annales-sujets-et-corriges

Primeur

Session 2025

Code sujet **25-CAP-PR-EP2-MEAG1** 1 heure

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Mise en valeur et vente de fruits et légumes
15 réponses • PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8, PDF source, p. 9, PDF source, p. 10

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 1

None points

Mise en valeur et vente de fruits et légumes

Question 1.

PDF source, p. 3

> Justifier l'implantation des sacs de pommes premiers prix en entrée de rayon, à l'aide du document 1.

Le document 1 réserve une zone distincte, à l'entrée du rayon, aux sacs de pommes « premiers prix ». Leur emplacement les rend visibles dès l'arrivée dans le rayon et met en avant l'offre destinée aux clients qui recherchent un prix bas.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les sacs de pommes premiers prix sont placés à l'entrée pour être immédiatement repérés et mettre en avant l'offre économique.

Question 2.

PDF source, p. 3

> Expliquer la place des pommes biologiques dans le rayon, à l'aide du document 1.

Dans le document 1, les pommes biologiques sont signalées par le logo AB et intégrées au cœur du rayon, dans les différentes zones de goût. Cette implantation permet aux clients de repérer l'offre biologique tout en choisissant leurs pommes selon le goût recherché. Le logo distingue ces références des autres.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les pommes biologiques sont intégrées au cœur du rayon et repérées par le logo AB, dans les zones organisées par goût.

Question 3.

PDF source, p. 3

> Préciser comment sont implantées les pommes vendues en vrac, à l'aide du document 1.

Le schéma organise le vrac en trois zones correspondant aux goûts : « sucrées », « équilibrées » et « acidulées ». Les variétés sont regroupées dans leur zone de goût. Les barquettes sont présentées au-dessus des zones de vrac.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les pommes vendues en vrac sont regroupées par goût, dans trois espaces distincts : sucrées, équilibrées et acidulées.

4

Question 4.1

PDF source, p. 4

> Sur l'annexe 1, nommer les supports de signalétique présents sur la photographie du rayon.

J'identifie les supports à partir de leur emplacement sur la photographie : le numéro 1 désigne l'habillage de la face avant du meuble, le numéro 2 des supports suspendus au-dessus du rayon et le numéro 3 un support vertical de type totem.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Numéro	Nom du support
1	Habillage de la face avant du meuble de présentation
2	Pancartes suspendues (balisage du rayon)
3	Totem publicitaire

Question 4.2

PDF source, p. 4

> Sur l'annexe 1, indiquer, à l'aide d'une croix, s'il s'agit, pour chaque support, d'un support de publicité sur le lieu de vente (PLV) ou d'information sur le lieu de vente (ILV).

Un support qui fait la promotion d'une marque ou d'une offre relève de la PLV. Un support qui informe ou aide le client à se repérer dans le rayon relève de l'ILV. Ici, les supports suspendus servent au balisage, tandis que l'habillage du meuble et le totem mettent en avant la communication de la marque.

RÉPONSE À RETENIR

Numéro	ILV	PLV
1		Croix
2	Croix	
3		Croix

Question 4.3

PDF source, p. 4

> Sur l'annexe 1, préciser l'intérêt de chaque support de signalétique.

L'intérêt dépend du rôle et de l'emplacement de chaque support : l'habillage valorise le meuble, les pancartes aident à repérer l'offre et le totem attire l'attention depuis l'allée.

RÉPONSE À RETENIR

Numéro	Intérêt du support
1	Théâtraliser le meuble, valoriser l'offre et attirer le regard.
2	Informer et aider le client à repérer les produits ou l'offre dans le rayon.
3	Attirer l'attention depuis l'allée et rendre la communication visible de loin.

Question 5.

PDF source, p. 5

> Proposer trois accessoires de théâtralisation (supports de présentation, éléments de décoration, signalétique) pour créer un esprit campagne dans le rayon.

Je choisis des accessoires qui évoquent la ferme et une présentation naturelle, tout en veillant à ne pas gêner la circulation et à respecter l'hygiène du rayon.

RÉPONSE À RETENIR

- Présenter les fruits et légumes dans des caisses en bois ou des paniers en osier.
- Décorer le rayon avec des éléments évocateurs de la campagne, par exemple des bottes de paille placées hors des zones de manipulation des aliments.
- Installer des ardoises pour écrire à la craie le nom, le prix ou l'origine des produits.

Question 6.

PDF source, p. 5

Aujourd'hui, 15 juin, effectuer la rotation des produits de la 4ème gamme en tenant compte des consignes de fraîcheur : les sachets de salades reçus ce jour sont datés du 24/6 et les produits doivent sortir du rayon à J-3. Indiquer, sur l'annexe 2, les dates limites de consommation sur chaque produit.

La consigne « sortir du rayon à J-3 » signifie qu'un produit doit être retiré trois jours avant sa DLC. Pour un sachet daté du 18/6, le jour de retrait est le 15/6 : il faut donc le retirer aujourd'hui. Les sachets datés du 13/6, du 15/6 et du 16/6 sont également à retirer, car leur date est déjà atteinte ou dépassée par rapport à la consigne. Les sachets datés du 20/6 et du 22/6 peuvent rester en rayon. Les sachets reçus aujourd'hui, datés du 24/6, sont placés derrière les dates plus proches afin de respecter la rotation.

RÉPONSE À RETENIR

À retirer du rayon le 15 juin : les sachets datés du 13/6, du 15/6, du 16/6 et du 18/6. À conserver, en plaçant les dates les plus proches devant : trois sachets datés du 20/6, un sachet daté du 22/6 et les nouveaux sachets datés du 24/6 à l'arrière. Le retrait des sachets datés du 24/6 devra avoir lieu le 21/6.

Question 7.

PDF source, p. 6

Un client indique que son médecin lui conseille une alimentation riche en fibres pour faciliter son transit intestinal. Il consomme déjà des pruneaux et des aubergines et est fort stressé par son travail. Quel fruit à coque lui conseiller ? Répondre, à l'aide du document 3, à sa demande en argumentant votre proposition.

Je conseille les amandes. Dans le document 3, elles sont indiquées comme source de fibres et source de magnésium. Le document précise que le magnésium contribue à des fonctions psychologiques normales, ce qui répond à la préoccupation du client concernant son stress, sans signifier que les amandes soignent le stress. Il indique aussi que le manganèse et le cuivre contribuent à protéger les cellules contre le stress oxydatif ; les amandes sont indiquées comme riches en cuivre. La portion de référence du tableau est de 30 g pour les amandes.

RÉPONSE À RETENIR

Je vous conseille les amandes : elles sont une source de fibres et de magnésium. Le magnésium contribue à des fonctions psychologiques normales. Le document indique aussi que les amandes sont riches en cuivre, lequel contribue à protéger les cellules contre le stress oxydatif. La portion de référence indiquée est de 30 g.

Question 8.

PDF source, p. 7

Proposer, sur l'annexe 3, une animation pour les quatre derniers mois de l'année et compléter la justification, en tenant compte des objectifs indiqués : écouler un stock important de pommes en septembre, augmenter les ventes de citrouilles et potirons en octobre, augmenter le nombre d'abonnés des réseaux sociaux du rayon fruits et

FormaV - document d'entraînement non officiel

légumes du magasin en novembre, et théâtraliser les fruits exotiques en décembre.

Je propose une animation en lien direct avec l'objectif indiqué pour chaque mois. Les actions peuvent contribuer aux objectifs, sans garantir à elles seules les résultats attendus.

RÉPONSE À RETENIR

Mois	Animation proposée	Justification
Septembre	Organiser une promotion sur les pommes, accompagnée d'une dégustation.	La promotion peut inciter à l'achat et la dégustation faire découvrir les pommes proposées, afin de contribuer à écouler le stock.
Octobre	Créer une mise en avant « automne » des citrouilles et des potirons, avec des idées de recettes.	La présentation saisonnière et les idées d'utilisation attirent l'attention sur ces produits et peuvent encourager leur achat.
Novembre	Organiser un jeu-concours sur les réseaux sociaux du rayon, avec une invitation à s'abonner pour participer.	Cette animation donne aux clients une raison de consulter la page et de s'y abonner. Les modalités de participation doivent être clairement indiquées.
Décembre	Théâtraliser l'espace des fruits exotiques avec une décoration festive et des idées de présentation pour les fêtes.	La mise en scène attire le regard et met en valeur les fruits exotiques pendant la période des fêtes.

Question 9.

PDF source, p. 8

Indiquer, à l'aide du document 4, pourquoi la brumisation est un avantage commercial.

Le document 4 indique que la brumisation augmente la conservation, préserve la qualité des fruits et légumes et attire la clientèle. Des salades qui gardent un aspect frais sont plus attractives pour les clients et peuvent favoriser l'achat : c'est un avantage commercial.

RÉPONSE À RETENIR

La brumisation aide à prolonger la conservation et à préserver la qualité des salades. Leur aspect frais attire la clientèle et peut favoriser les ventes.

Question 10.

PDF source, p. 9

Associer chaque label ou sigle à sa définition en reportant le numéro correspondant.

J'identifie les sigles représentés : 1 correspond à la spécialité traditionnelle garantie, 2 au Label Rouge, 3 à l'appellation d'origine protégée, 4 à l'indication géographique protégée et 5 au label Agriculture biologique. Je reporte ensuite le numéro du sigle correspondant à chaque définition.

RÉPONSE À RETENIR

Définition	Numéro du label ou sigle
Label français désignant des produits de qualité supérieure aux produits similaires de consommation courante.	2
Protection d'une dénomination de produit obtenue selon une méthode traditionnelle, sans lien avec l'origine géographique.	1
Toutes les étapes de fabrication ont lieu dans une zone géographique déterminée.	3
Mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal, selon un cahier des charges strict.	5
La production et/ou la transformation et/ou l'élaboration a lieu dans une zone géographique déterminée ; le nom du produit est protégé dans toute l'Europe.	4

Question 11.

PDF source, p. 10

À l'aide du document 5, préciser la différence entre la culture conventionnelle et l'agriculture biologique.

Le document indique qu'en agriculture conventionnelle, les agriculteurs peuvent utiliser des produits créés par les humains pour traiter les cultures et que certains médicaments peuvent être utilisés pour soigner les animaux. En agriculture biologique, le principe est d'utiliser des produits naturels pour les traitements, la nourriture des animaux et les engrais ; l'organisation de l'exploitation est également différente.

RÉPONSE À RETENIR

En agriculture conventionnelle, certains produits créés par les humains peuvent être utilisés pour traiter les cultures et certains médicaments pour soigner les animaux. En agriculture biologique, les traitements, la nourriture des animaux et les engrais reposent sur l'utilisation de produits naturels, selon une organisation différente.

Question 12.

PDF source, p. 10

À l'aide du document 5, indiquer les deux grands principes à respecter pour qu'une exploitation soit déclarée bio.

Le document présente deux exigences : l'exploitation doit suivre le cahier des charges, qui fixe les règles communes de l'agriculture biologique, et elle doit être contrôlée chaque année par des spécialistes. Si les règles ne sont plus respectées, elle perd son certificat.

RÉPONSE À RETENIR

Les deux principes sont de respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et de se soumettre à un contrôle annuel par des spécialistes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 13.

> À l’aide du document 5, expliquer l’avantage pour le consommateur d’un fruit ou légume en label biologique.

Le document explique que les exploitations biologiques doivent respecter un cahier des charges et sont contrôlées chaque année. Pour le consommateur, le label est donc un repère : il indique que le produit provient d’une exploitation certifiée qui respecte les règles de production biologique décrites dans le document.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le label biologique permet au consommateur de repérer un produit issu d’une exploitation qui respecte le cahier des charges bio et fait l’objet de contrôles annuels.

Sujet : https://www.metiers-alimentation.ac-versailles.fr/IMG/pdf/25-cap-pr-ep2-sujet-_partie_e_crite.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Primeur, classés par épreuve et par année :
capprimeur.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Primeur reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capprimeur.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.